

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FÉVRIER

### CRÉATION D'UNE RÉGIE À SEULE AUTONOMIE FINANCIÈRE POUR GÉRER L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE



Saint-Lô Agglo exerce la compétence de l'assainissement collectif sur l'intégralité de son territoire.

Aujourd'hui, la gestion de cette compétence est hétérogène sur le territoire : des secteurs en délégation de service public, un secteur en régie simple avec des marchés de prestations de services.

La fin des principaux contrats de DSP est programmée pour le 31 décembre 2024. Saint-Lô Agglo a donc mené une réflexion sur son futur mode de gestion du service public et les élus communautaires ont délibéré en faveur de la **régie à prestation sur l'ensemble de son territoire**.

Les enjeux sont :

- Conserver la maîtrise des investissements
- Améliorer la lisibilité pour les usagers avec un interlocuteur unique
- Proposer aux usagers un niveau de service identique sur tout le territoire

**Le choix de la régie à simple autonomie financière permet à l'Agglo de conserver l'exploitation du service, garantir une transparence et une maîtrise du service d'assainissement collectif.**

La création d'une régie à simple autonomie financière permet au conseil communautaire de conserver la compétence pour les actes principaux – après avis du conseil d'exploitation de la régie, à savoir :

- Approuver les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstruction
- Autoriser le président à accepter les transactions ou intenter ou soutenir des actions judiciaires
- Voter le budget de la régie
- Régler les conditions de recrutement
- Fixer les taux des redevances dues par les usagers

**La création de cette régie serait effective au 1<sup>er</sup> mars 2024**

## RÉNOVATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CROIX CARRÉE À AGNEAUX

Les infrastructures de la zone d'activités de la croix carrée à Agneaux sont obsolètes et ne répondent plus aux besoins des usagers et des entreprises.

La zone s'étend sur 15 000 m<sup>2</sup>. Le projet de rénovation de cette zone comprend :

- **La rénovation de voiries**
- **La création de trottoirs**
- **La création de 1 270m de pistes cyclables**
- **La désimperméabilisation de surfaces et la plantation d'environ 40 arbres**
- **L'aménagement de 31 places de stationnement**
- **La création de 3 bassins d'infiltration des eaux pluviales souterrains**
- **La création d'un espace extérieur convivial**
- **Le remplacement de candélabres par des modèles hybrides (solaires et connectés au réseau)**
- **La mise en accessibilité des 4 arrêts de bus et l'installation de 2 abris bus**

Les travaux devraient débuter au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 pour 21 semaines. Un phasage sera programmé pour maintenir l'accès aux commerces.

L'enjeu réside dans la construction d'une zone d'activités économiques attractive, durable avec une ambition de l'intégrer cette zone à la labellisation RSE des parcs d'activités Normandie responsable.

Les élus communautaires sont invités à adopter le **plan de financement prévisionnel** de ce projet de rénovation :

	État	20%	400 000€
	Région	36%	712 334 €
	Département	10%	192 000€
	Saint-Lô Agglo (reste à charge)	34%	695 666 €
<b>Total en € HT</b>			<b>2 000 000 €</b>



**Contact presse Saint-Lô Agglo :**

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[\[Espace presse\]](#) [saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr) [f](#) [X](#) [@](#) [in](#)

